



Réseau thématique soutenu par le FRQS

PARTENARIAT OPHQ-REPAR 2019-2020
Programme 4.5 Programme de soutien à la participation sociale

Phase 1 : ÉVALUATION DE LA PERTINENCE de la demande en regard des objectifs du programme OPHQ-REPAR selon la lettre d'intention

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	
Le demandeur principal doit être membre du REPAR	OUI/NON
Le projet répond aux objectifs de l'appel de propositions en matière d'amélioration de la participation sociale	OUI/NON
La proposition est une nouvelle initiative et non un renouvellement ou une continuation de projets en cours	OUI/NON
Le demandeur principal ne détient pas une subvention ou une bourse du REPAR ou de tout autre organisme subventionnaire pour le même projet ou un projet similaire ou corolaire	OUI/NON
L'équipe de recherche compte au moins un membre chercheur régulier (selon la définition de la Charte du REPAR)	OUI/NON
Le projet fait appel à un réseautage provincial qui devrait inclure des acteurs ou partenaires du milieu des personnes ayant des incapacités	OUI/NON
Le demandeur principal a présenté un seul projet à titre de chercheur principal dans les programmes du REPAR pour le présent concours (2019-2020). Dans le cadre de ce concours (OPHQ-REPAR), le demandeur principal ne peut soumettre plus d'une demande comme demandeur principal. Également, le demandeur principal et les codemandeurs peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours	OUI/NON
CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE	
Section 1 : Originalité et pertinence	35 points (35 %)
Pertinence et originalité du projet en regard des objectifs du programme de partenariat	/10
Pertinence et originalité du projet par rapport aux priorités définies dans la politique <i>À part entière</i>	/10

Liens évidents entre le projet proposé et la politique <i>À part entière</i>	/15
Section 2 : Qualité scientifique	20 points (20 %)
Objectif réaliste et description claire de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion)	/10
Qualité de la méthode proposée et du plan d'analyse	/10
Section 3 : Équipe et réseautage	20 points (20 %)
Le projet fait appel à un réseautage provincial et inclut des partenaires du milieu des personnes ayant des incapacités	/20
Section 4 : Financement et plan de transfert de connaissances	25 points (25 %)
Justification du besoin de financer ce projet et de son impact dans les milieux de pratique	/15
Plan de transfert des connaissances vers les milieux de pratique, les décideurs et/ ou les clients clair et approprié	/10
TOTAL	/100